

Sites Natura 2000

FR7200732 - «Coteaux de Thézac
et de Montayral»

FR7200733 - «Coteaux du Boudouyssou
et plateau de Lascrozes»

*Bilan d'animation du
Document d'Objectifs*

Année 2017





Conservatoire
d'espaces naturels
Aquitaine
Nouvelle-Aquitaine



47

Bilan d'animation 2017

Sites Natura 2000

FR7200732 - «Coteaux de Thézac
et de Montayral»

FR7200733 - «Coteaux du Boudouyssou
et plateau de Lascrozes»

*Bilan d'animation du
Document d'Objectifs*

Année 2017

Référencement :

GOBLOT J., 2017. Bilan d'animation des sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes ». Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine. 19 pages + annexes

Crédits photographiques : © J. GOBLOT, sauf mention contraire



Tables des matières

PRÉAMBULE	2
A BILAN D'ANIMATION 2017	3
A.1 PHASE DE PRÉPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	3
A.2 PHASE DE MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE GESTION	5
A.3 PHASE DE SYNTHÈSE, DE BILAN ET MISE À JOUR DU DOCOB	10
A.4 BILAN FINANCIER	10
B BILAN DE LA PHASE D'ANIMATION 2015-2016-2017	12
B.1 LES MAEC	12
B.2 LES CONTRATS « NI-NI » ET CHARTES	14
B.3 COMMUNICATION/SENSIBILISATION	16
B.4 RÉPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION	17
C PERSPECTIVES POUR LA PROCHAINE PHASE D'ANIMATION 2018-2020	18
ANNEXES	19

Table des tableaux et figures

Tableaux

TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DE L'ANIMATION, ANNÉE 2017 : PRÉPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB	3
TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DE L'ANIMATION, ANNÉE 2017 : MISE EN ŒUVRE DES MAEC	5
TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DES MAEC SOUSCRITES EN 2017	7
TABLEAU 4 : SYNTHÈSE DE L'ANIMATION, ANNÉE 2017 : MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS ET CHARTES	8
TABLEAU 5 : SYNTHÈSE DE L'ANIMATION, ANNÉE 2017 : AUTRES MESURES	9
TABLEAU 6 : SYNTHÈSE DE L'ANIMATION, ANNÉE 2017 : SYNTHÈSE BILAN ET MISE À JOUR DU DOCOB	10
TABLEAU 7 : BILAN DES ACTIONS RÉALISÉES PAR LE CEN AQUITAINE EN 2017	11
TABLEAU 8 : BILAN DES MAEC DE 2015 À 2017	12
TABLEAU 9 : BILAN DES CONTRATS « NI-NI » DE 2015 À 2017	14
TABLEAU 10 : ANIMATIONS ET BALADES NATURE ENTRE 2015 ET 2017	16

Figures

FIGURE 1 : ILLUSTRATION DU SITE INTERNET DÉDIÉ AUX SITES NATURA 2000 DE THÉZAC ET LASCROZES	4
FIGURE 2 : LOCALISATION GÉNÉRALE DES MAEC ENGAGÉES EN 2017 SUR LE PAEC DE THÉZAC-LASCROZES (AQ_THLA)	7
FIGURE 3 : LOCALISATION DES ENGAGEMENTS EN MAEC ENTRE 2015 ET 2017 SUR LES SITES DES COTEAUX DU BOUDOUYSSOU ET PLATEAU DE LASCROZES ET DES COTEAUX DE THÉZAC ET DE MONTAYRAL	13
FIGURE 4 : LOCALISATION DES CONTRATS ET CHARTES DES SITES NATURA 2000 DE THÉZAC ET LASCROZES	15
FIGURE 5 : AFFICHES DE PROMOTION DES ANIMATIONS NATURA 2000 DE 2015 ET 2016	16
FIGURE 6 : RÉPARTITION DU TEMPS D'ANIMATION PAR MISSION EN 2015, 2016 ET 2017	17

Préambule

L'Etat a lancé fin 2014 une consultation pour l'animation groupée de **trois Documents d'Objectifs** : « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes », « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du ruisseau des Gascons ».

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine), associé à l'association Au fil des Séounes (AFS) pour l'animation du DOCOB Coteaux du ruisseau des Gascons, se sont portés candidat à cette phase d'animation d'une durée de 3 années : de fin 2014 à fin 2017.

Le présent rapport constitue **le bilan d'animation de l'année 2017 des sites Natura 2000 « Coteaux du Boudouyssou et plateau de Lascrozes »** (site de Lascrozes) **et « Coteaux de Thézac et de Montayral »** (site de Thézac), dernière année de ce cycle d'animation. Il présente donc l'ensemble des actions réalisées, ainsi que le bilan financier, **entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017** (Chapitre A), un bilan triennal sur la période de la phase d'animation 2015-2016-2017 (Chapitre B) et les perspectives pour la prochaine phase d'animation (Chapitre C).

En 2017, l'équipe d'animation se compose de Julie Goblot et Perrine Philippe du CEN Aquitaine.

A Bilan d'animation 2017

A.1 Phase de préparation de la mise en œuvre du DOCOB

La préparation à la mise en œuvre des MAEC représente l'action qui rythme le premier semestre d'animation, avec la mise à jour du PAEC (dossier de candidature), les mises à jour des notices d'information de territoire et des fiches mesures (notices spécifiques).

Tableau 1: Synthèse de l'animation, année 2017 : préparation de la mise en œuvre du DOCOB

Identification des propriétaires, exploitants et ayants droit	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les fichiers de données « propriétaires » présent au sein du périmètre du site Natura 2000 et des données « agriculteurs » dont les parcelles SAU sont présentes au sein du périmètre du PAEC, ont été actualisés en début d'année d'animation.
Information et communication sur les mesures de gestion	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un courrier d'information à destination des agriculteurs (MAEC) a été envoyé à l'ensemble des exploitants agricoles concernés par le PAEC en février 2017 (cf. Annexe 1) ○ Le CEN Aquitaine tient à jour un site internet dédié aux sites Natura 2000 de Thézac et Lascrozes : http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/ Les mises à jour suivantes y ont été apportées en 2017 : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en ligne du bilan d'animation 2016 • Mise en ligne du compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du 26 octobre 2017 • Publication des « Dernières actualités » ○ Lettre d'information : <ul style="list-style-type: none"> • La 3^{ème} lettre d'information a été rédigée et mise en page en décembre 2017 (Cf. Annexe 2) • La lettre d'information a été diffusée en version numérique (fichier pdf) aux communes concernées fin décembre 2017
Identification des moyens financiers	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le budget prévisionnel a été effectué en début d'année 2017 sur la base des mesures agroenvironnementales et des contrats en cours ou prévus pour 2017.

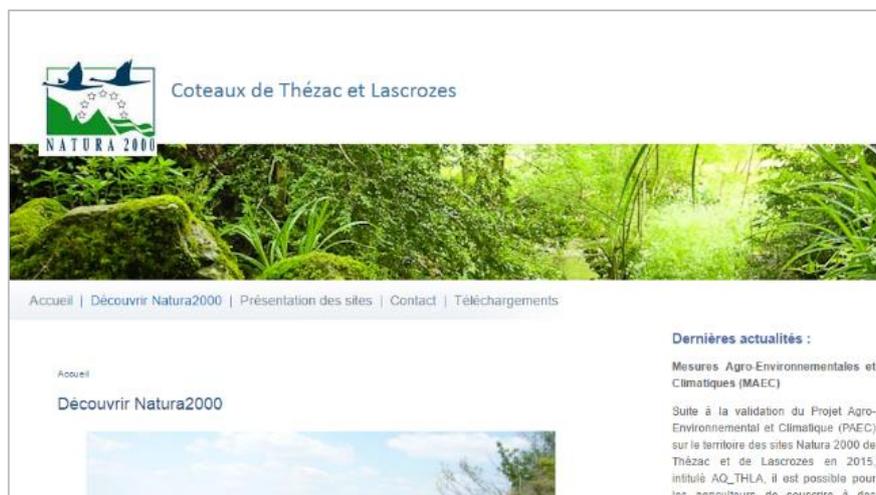


Figure 1 : Illustration du site internet dédié aux sites Natura 2000 de Thézac et Lascrozes

A.2 Phase de mise en œuvre des mesures de gestion

Les outils de gestion disponibles sont les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) pour les agriculteurs et la mise en œuvre de contrats Natura 2000 sur les surfaces « ni agricoles ni forestiers ».

A.2.1 Mise en œuvre des mesures agroenvironnementales et climatiques

Le **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** répond aux enjeux biodiversité de la stratégie régionale d'intervention PDR 2014-2020. Il s'agit d'un projet à double dimension agricole et environnementale. Le périmètre du PAEC englobe et s'étend autour des sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes », sur une surface totale de **4305,6 ha**. Il s'étend sur **13 communes en Lot-et-Garonne** (les 2 communes concernées par les sites Natura 2000 dans le Lot (région Occitanie) ne sont pas incluses à ce PAEC). La Surface Agricole Utile (SAU) représente environ 30% de la surface du territoire du PAEC, soit 1513,64 ha (Source : RPG, 2015).

Le choix des mesures ouvertes à la souscription s'est fait en 2015 selon les éléments diagnostiqués sur le périmètre du PAEC et avec la consultation des agriculteurs (cf. Bilan d'animation 2015). La majorité des MAEC proposées dans le PAEC, établi en 2015 et mis à jour en 2016 puis en 2017, sont ouvertes à l'ensemble du territoire du PAEC et peuvent être souscrites sur tous les ilots PAC du périmètre, selon les conditions d'éligibilité définies dans le cahier des charges de la mesure. Seules les MAEC visant l'absence de traitements herbicides et autres phytosanitaires de synthèse sur les grandes cultures sont ouvertes sur un périmètre restreint correspondant au bassin versant de la Vergnote.

Tableau 2 : Synthèse de l'animation, année 2017 : mise en œuvre des MAEC

Préparation à la mise en œuvre des MAEC	<ul style="list-style-type: none"> ○ PAEC 2017 <ul style="list-style-type: none"> ● Le PAEC a été mis à jour afin de formuler une réponse à l'appel à projet (février 2017). ● Le PAEC mis à jour a été étudié par la CRAEC ● La notice d'information de territoire et les fiches mesures des MAEC retenues en 2017 ont été mises à jour selon le cahier des charges (mai 2017). De plus, une MAEC disponible en 2016 n'a pas été retenue en 2017 (cf. Annexe 3). ○ PAEC 2018 <ul style="list-style-type: none"> ● Le calendrier relatif à la mise en place des PAEC a été avancé cette année : un dossier de candidature a été déposé début décembre 2017 en réponse à l'appel à projet pour un PAEC 2018 ● Conformément à l'AAP, seules 5 mesures ont été conservées sur les 16 MAEC proposées en 2017 (cf. Annexe 3).
Prise de contact avec les exploitants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un courrier d'information a été envoyé en février 2017 aux exploitants agricoles concernés par le périmètre du PAEC (cf. paragraphe A - Bilan d'animation 2017) ○ Phase de préparation de la mise en œuvre du DOCOB) ○ Des échanges téléphoniques ou par courriels ont eu lieu avec 16 agriculteurs (demande d'informations complémentaires).

Animation du PAEC	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des rencontres individuelles ont eues lieues avec 8 agriculteurs intéressés pour la contractualisation de MAEC en 2017. Des discussions autour des mesures ont été menées avec l'appui des fiches MAEC unitaire et la cartographie des parcelles concernées préparées par l'animateur. Une visite de terrain a ensuite été réalisée sur l'ensemble des parcelles pouvant faire potentiellement l'objet d'une MAEC. Des MAEC adaptées au contexte de chaque exploitation ont été proposées aux agriculteurs selon les enjeux visés et les pratiques agricoles à améliorer. ○ Six diagnostics agro-environnementaux ont été réalisés en 2017 par l'animateur. Le Tableau 3 et la Figure 2 ci-après synthétisent les MAEC souscrites lors du premier semestre d'animation 2017 (8 MAEC engagées par 6 exploitants dont 5 nouveaux sur 55 ha). L'annexe 4 en présente le détail. ○ Une aide au montage administratif du dossier PAC a été apportée aux agriculteurs par l'animateur.
Suivi de l'instruction des dossiers	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les dossiers de souscription aux MAEC (diagnostics établis par l'animateur associés à la proposition de mesures) ont été transmis aux services instructeurs par l'animateur. ○ Des contacts réguliers ont été menés avec les institutions impliquées afin de suivre l'instruction des dossiers MAEC et une restitution a été effectuée aux contractants. Ces échanges avec les services instructeurs concernent également les MAEC engagées en 2015 et 2016, que ce soit pour l'instruction des dossiers ou pour l'état d'avancement des paiements de l'aide.
Aide à la mise en œuvre technique des actions	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le suivi de la mise en œuvre des MAEC a été réalisé dans un premier temps par contacts téléphoniques et mails : rappel des engagements et conseils, proposition d'un accompagnement technique sur le terrain. ○ L'animateur s'est rendu sur chaque parcelle engagée en 2017 afin de vérifier la bonne mise en œuvre des MAEC et pouvoir conseiller les exploitants si nécessaire. ○ L'animateur a également rencontré certains exploitants sur le terrain lorsque ceux-ci le souhaitent pour leur apporter assistance et conseils techniques pour la mise en œuvre des travaux de : <ul style="list-style-type: none"> • restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés ; • entretien des linéaires de haies.
Suivi de la consommation financière et consolidation des besoins	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une mise à jour du budget prévisionnel des MAEC a été effectuée au cours du mois de mars 2017. La consommation financière a ensuite été suivie tout au long de l'année 2016.

Le Tableau 3 et la Figure 2 ci-après présentent une synthèse des MAEC souscrites en 2017. Leur détail est présenté en annexe 4 (liste des MAEC, surfaces et budget associés, cartes de localisation détaillées). Les prairies sont le milieu qui bénéficient le plus des MAEC cette année, avec 21,5 ha de prairies en retard de fauche et 32,75 ha de cultures converties en prairies.

Tableau 3 : Synthèse des MAEC souscrites en 2017

Code de la Mesure	Mesure	Nb d'engagements	Valeur engagée (ha)
Retard de fauche - 21,54 ha			
AQ_THLA_HE02	Retard de fauche 20 jours (9 juin) et absence de fertilisation azotée	3	13,79
AQ_THLA_HE04	Retard de fauche 40 jours (29 juin) et absence de fertilisation azotée	2	7,75
Conversion - 32,75			
AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables avec gestion par retard de fauche (20 jours)	3	32,75

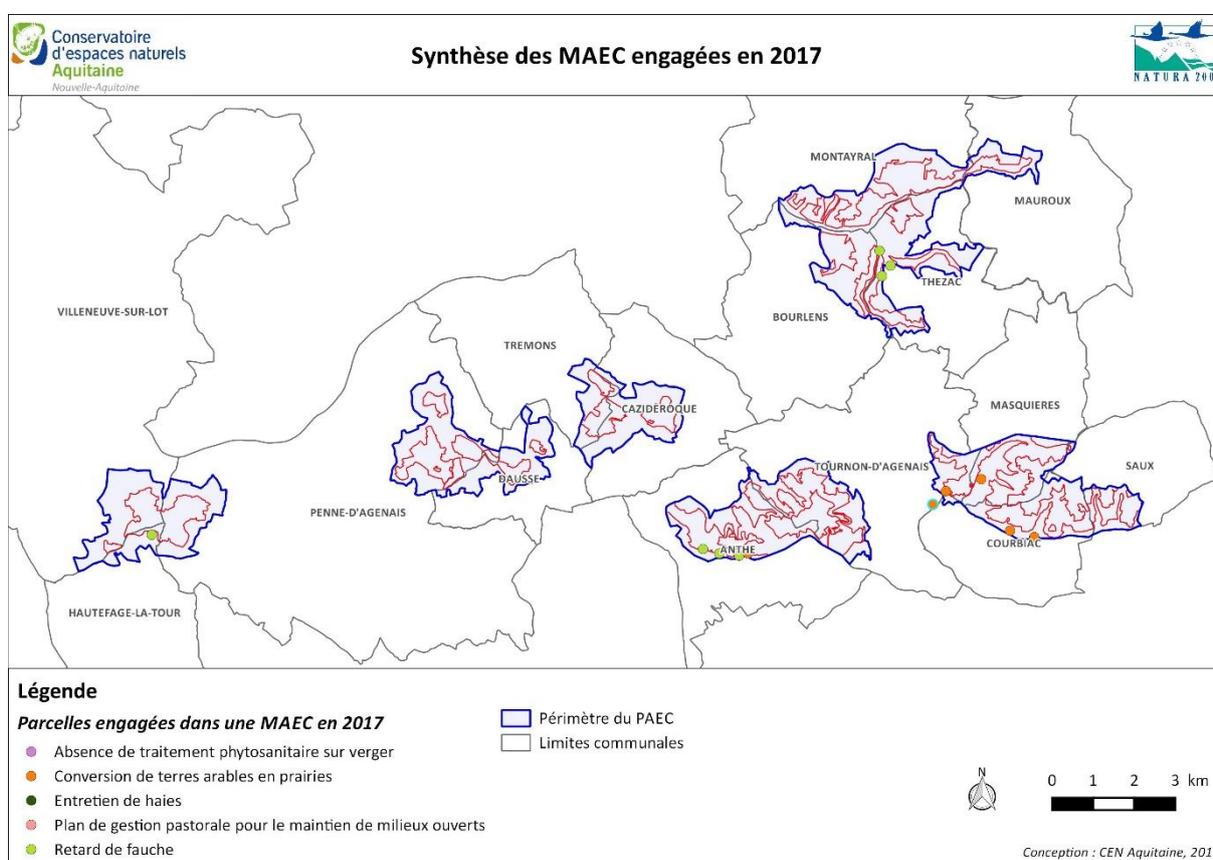


Figure 2 : Localisation générale des MAEC engagées en 2017 sur le PAEC de Thézac-Lascrozes (AQ_THLA)

A.2.2 Mise en œuvre des contrats et chartes

Les contrats et chartes Natura 2000 constituent les outils de gestion disponibles hors surfaces agricoles.

Tableau 4: Synthèse de l'animation, année 2017 : mise en œuvre des contrats et chartes

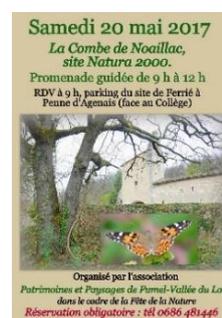
Prise de contact avec les propriétaires	<ul style="list-style-type: none"> ○ En 2017, les contacts engagés en 2016 ont été poursuivis afin de discuter des possibilités de contractualisation. Deux agriculteurs engagés dans la certification AREA¹ ont également été rencontrés afin de leur proposer la signature de la charte Natura 2000. ○ La réunion d'information publique, prévue au dernier trimestre 2017, a finalement été reportée au début d'année 2018 en raison des problématiques liées aux difficultés de traitement des demandes de paiement des contrats Natura 2000.
Diagnostic des parcelles	<p>Deux diagnostics écologiques ont été réalisés pour la proposition de contrats Natura 2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ l'un sur la commune de Villeneuve-sur-Lot (plateau boisé avec quelques pelouses sèches) – 6,6 ha ; ○ l'autre sur les communes de Villeneuve-sur-Lot et Hautefage-la-Tour (coteau de pelouses sèches, landes et boisements) – 10,4 ha.
Proposition du contrat et aide au montage du dossier	<ul style="list-style-type: none"> ○ Deux contrats ont été proposés. L'animateur s'est occupé du montage du dossier avec : <ul style="list-style-type: none"> • Envoi d'un projet de contrat en avril 2017 ; • Montage du dossier complet (finalisation du diagnostic, demande de devis, renseignement du formulaire de demande de subvention dans le cadre d'un contrat Natura 2000, liste et rassemblement des pièces justificatives à fournir) et dépôt auprès de la DDT47 (juillet – novembre 2017). ○ Un accompagnement individualisé dans la constitution et le dépôt de demande de paiements pour le contrat en cours a été réalisé.
Suivi de l'instruction des dossiers	<ul style="list-style-type: none"> ○ Des contacts réguliers ont été menés avec les institutions impliquées afin de suivre l'instruction des contrats Natura 2000 et une restitution a été effectuée aux contractants.
Aide à la mise en œuvre technique des actions	<ul style="list-style-type: none"> ○ Un accompagnement technique a été réalisé pour la mise en œuvre et le suivi des travaux prévus dans le contrat en cours durant les hivers en début et fin d'année 2017 sur le coteau de Casserouge, propriété foncière du CEN Aquitaine (restauration et entretien des milieux ouverts).
Suivi technique, administratif et financier	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sur l'ensemble des contrats et chartes, le CEN Aquitaine a assuré un suivi administratif et financier en lien avec la DDT, en accompagnant également certains propriétaires dans leur demande de paiement après réalisation des travaux.

¹ AREA = Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine – cette certification demande à l'exploitant agricole d'engager les parties de son exploitant situées en Natura 2000 dans la charte lorsque celle-ci existe.

A.2.3 Autres mesures

Tableau 5 : Synthèse de l'animation, année 2017 : autres mesures

- Mesures non contractuelles**
- Samedi 20 mai 2017 : Dans le cadre de la fête de la nature, l'association Patrimoine et Paysages de Fumel – Vallée du Lot a organisé une promenade dans la Combe de Noailac. Guidés par Daniel Loisy et pourvus d'une documentation fournie par l'animateur Natura 2000, les 15 participants ont pu découvrir les richesses du patrimoine naturel du site Natura 2000 tout en admirant le patrimoine bâti (église et château).



- Mercredi 24 mai 2017 : Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) a invité les botanistes locaux à venir "herboriser" sur le Pech de Roger, situé à cheval sur les communes de Villeneuve-sur-Lot et Hautefage-la-Tour. L'animateur a participé à cette sortie et a pu ainsi sensibiliser les participants à la démarche Natura 2000.



- Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial**
- L'animateur a échangé avec les autres structures porteuses d'un PAEC sur le territoire : la Chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne (PAEC du PAT Lenclio) et la SEPANLOG (PAEC du site Natura 2000 du Boudouyssou) afin d'assurer une cohérence entre les différents projets et de pouvoir apporter des informations justes aux agriculteurs rencontrés au cours de l'animation.
- Participation à la réunion d'information des agriculteurs en amont de l'élaboration du PAEC sur le territoire du Boudouyssou ;
 - Relecture et apport de corrections au bulletin d'information de la chambre d'agriculture du Lot-et-Garonne (n°11 – Février 2017 : Les MAE (Mesures Agro Environnementales) ;
 - Échanges divers.
- Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences**
- La structure animatrice n'a pas été sollicitée pour un avis technique sur les incidences potentielles d'une activité ou d'un projet sur les espèces et habitats des sites Natura 2000 en 2017.

A.3 Phase de synthèse, de bilan et mise à jour du DOCOB

Tableau 6: Synthèse de l'animation, année 2017 : synthèse bilan et mise à jour du DOCOB

Bilans et évaluation des mesures de gestion	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rédaction d'un bilan intermédiaire d'animation permettant le versement d'un acompte (juin 2017). ○ Rédaction du bilan d'animation de l'année 2017 (décembre 2017).
Préparation et animation de comité de pilotage et de réunions publiques	<ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation de la réunion du comité de pilotage le 26 octobre 2017 à la Mairie de Dausse (cf. compte-rendu en annexe 5). ○ La réunion d'information publique, prévue au dernier trimestre 2017, a finalement été reportée au début d'année 2018 en raison des problématiques liées aux difficultés de traitement des demandes de paiement des contrats Natura 2000 et des retards d'instruction des MAEC.

A.4 Bilan financier

Le tableau suivant reprend une synthèse des actions menées en 2017 par le CEN Aquitaine.

Tableau 7 : Bilan des actions réalisées par le CEN Aquitaine en 2017

PHASES	TÂCHES DETAILLÉES	Prix unitaire HT CEN *	Jours réalisés	THEZAC LASCROZES	
				€ HT	€ TTC
I. Préparation de la mise en œuvre du DOCOB	Appropriation des DOCOB	500,00 €		0,00 €	0,00 €
	Information et communication sur les mesures de gestion	500,00 €	2,50	1 250,00 €	1 500,00 €
	Préparation à la mise en œuvre des MAEC	500,00 €	2,00	1 000,00 €	1 200,00 €
II. 1. Mise en œuvre des actions contractuelles : charte - contrat - MAEC	Identification des propriétaires, exploitants et ayant-droit	500,00 €	0,50	250,00 €	300,00 €
	Prise de contact avec le(s) propriétaire(s)	500,00 €	3,00	1 500,00 €	1 800,00 €
		550,00 €	2,00	1 100,00 €	1 320,00 €
	Diagnostic des parcelles	500,00 €	18,00	9 000,00 €	10 800,00 €
	Proposition de contrats et aide au montage du dossier	500,00 €	2,00	1 000,00 €	1 200,00 €
		550,00 €	1,00	550,00 €	660,00 €
	Suivi de l'instruction des dossiers	500,00 €	1,00	500,00 €	600,00 €
		550,00 €	1,50	825,00 €	990,00 €
	Aide à la mise en œuvre technique des actions	500,00 €	9,00	4 500,00 €	5 400,00 €
	550,00 €	1,50	825,00 €	990,00 €	
II. 2. Mesures non contractuelles	Ingénierie financière, Elaboration de cahier des charges, Conduite d'opération	500,00 €	1,00	500,00 €	600,00 €
II. 3. Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial	Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial	500,00 €		0,00 €	0,00 €
II. 4. Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidents	Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidents	550,00 €		0,00 €	0,00 €
III. Synthèse, bilan et mise à jour du DOCOB	Bilans et évaluation des mesures de gestion	500,00 €	2,00	1 000,00 €	1 200,00 €
	Préparation et animation du comité de pilotage	550,00 €	1,50	825,00 €	990,00 €
	Coordination des avis techniques	550,00 €	1,00	550,00 €	660,00 €
	Identification des besoins financiers	550,00 €	0,50	275,00 €	330,00 €
TOTAL			50,00	25 450,00 €	30 540,00 €
* Calcul des coûts CEN Aquitaine sur la base d'un coût journalier de : 500 € HT pour un chargé d'études ou chargé de mission, 550 € HT pour un chargé de secteur ou projet					
NB : A compter du mois de septembre 2011, le CEN Aquitaine est assujéti à la TVA au titre de l'article 261-7-b du CGI : "dépassement du seuil d'exonération (60 000€ cumulés de prestations)". Un taux de TVA de 20% est donc appliqué au montant facturé.					

B Bilan de la phase d'animation 2015-2016-2017

L'année 2017 constitue la troisième et dernière année de la phase d'animation de 3 ans démarrée en 2015. Les tableaux, cartes et graphiques suivants dressent un bilan global synthétique des actions menées sur les sites Natura 2000 des « Coteaux de Thézac et de Montayral » et des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » pendant ces 3 années.

B.1 Les MAEC

Sur la période des trois années d'animation, 14 agriculteurs se sont engagés dans une ou plusieurs MAEC. Au total, 11 MAEC différentes ont été souscrites par au moins un agriculteur. Le budget total associé à ces engagements est estimé à 186 147,31 € (cf. Tableau 8 ci-dessous).

Tableau 8 : Bilan des MAEC de 2015 à 2017

Code de la Mesure	Nom de la Mesure	Nb eng.	Valeur engagée (ha, ml)		Montant annuel	Montant sur 5 ans
AQ_THLA_HA01	Entretien de haies localisées de manière pertinente	2	1897	ml	1 024,38 €	5 121,90 €
AQ_THLA_HE01	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.)	1	1,14	ha	137,78 €	688,90 €
AQ_THLA_HE02	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.) avec absence de fertilisation azotée	6	19,83	ha	2 689,23 €	13 446,14 €
AQ_THLA_HE03	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.)	1	5,54	ha	1 234,64 €	6 173,22 €
AQ_THLA_HE04	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.) avec absence de fertilisation azotée	7	25,41	ha	6 070,02 €	30 350,08 €
AQ_THLA_HE05	Conversion de terres arables en prairies	1	5,01	ha	1 430,46 €	7 152,28 €
AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables avec gestion par retard de fauche (20 jours)	5	54,26	ha	22 655,40 €	113 276,99 €
AQ_THLA_PS01	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts - Entretien par gestion pastorale	1	3,96	ha	298,74 €	1 493,71 €
AQ_THLA_PS02	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts - Entretien par gestion pastorale avec absence de fertilisation azotée	1	6,3	ha	542,49 €	2 712,47 €
AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	2	2,51	ha	619,37 €	3 096,84 €
AQ_THLA_VE02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse sur les vergers	1	1,43	ha	526,96 €	2 634,78 €
Total général	11 MAEC	28	125,39 ha /	1 897 ml	37 229,46 €	186 147,31 €

Nb eng. = nombre d'engagements dans la mesure entre 2015 et 2017

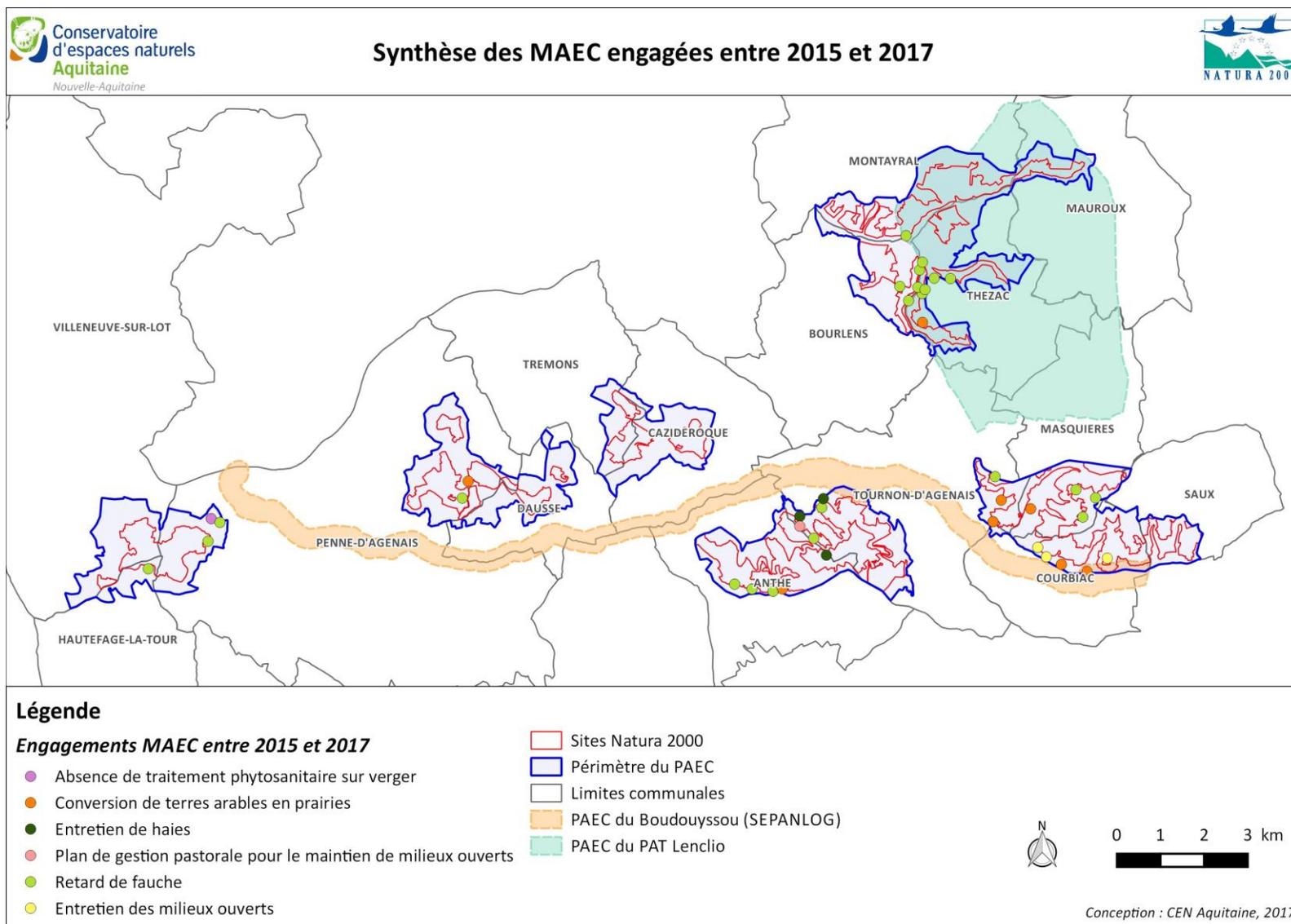


Figure 3 : Localisation des engagements en MAEC entre 2015 et 2017 sur les sites des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes et des Coteaux de Thézac et de Montayral

Bilan d'animation 2017

Sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

B.2 Les Contrats « ni-ni » et chartes

Sur la période des trois années d'animation, un nouveau contrat a été engagé sur le site des « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes » et 2 autres contrats sont sur le point de l'être (cf. Tableau 9 ci-après). Aucun contrat n'a été souscrit sur le site des « Coteaux de Thézac et de Montayral ».

Tableau 9 : Bilan des contrats « ni-ni » de 2015 à 2017

Site Natura 2000	Période de souscription	Mesures engagées	Surfaces (ha)	Montant	
Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes	2015-2019*	N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels très fortement embroussaillés	0,62	5 138,00 €
		N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels fortement embroussaillés	0,52	2 410,00 €
		N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels moyennement embroussaillés	0,14	402,00 €
		N04R	Maintien manuel des milieux naturels ouverts par fauche	1,33	4 085,00 €
		Total		1,33	12 035,00 €
	2018-2022**	N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels fortement embroussaillés	0,77	9 131,50 €
		N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels moyennement embroussaillés	1,56	7 875,00 €
		N04R	Maintien manuel des milieux naturels ouverts par fauche	2,33	12 100,50 €
		-	Frais d'études et frais d'expert	2,33	3 441,19 €
		Total		2,33	32 548,19 €
	2018-2022**	N01Pi	Ouverture manuelle de milieux naturels moyennement embroussaillés	0,02	35,55 €
		N04R	Maintien manuel des milieux naturels ouverts par fauche	0,33	706,88 €
		Total		0,33	742,43 €
	Coteaux de Thézac et de Montayral	Aucun engagement sur la période 2015-2017			

* début des travaux à l'hiver 2015/2016 - fin des travaux à l'hiver 2019/2020

** Demandes déposées en 2017. Validation attendue pour début 2018

En ce qui concerne les chartes, aucune nouvelle signature de charte n'a été réalisée. Toutefois, un projet de signature de charte est à l'étude avec un exploitant agricole sur la commune d'Anthé et deux engagements sont toujours en cours (signés en 2013 et 2014) sur la commune de Cazideroque (« Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »).

La Figure 4 ci-après rappelle la localisation des contrats et chartes en cours ou à venir sur les deux sites Natura 2000.

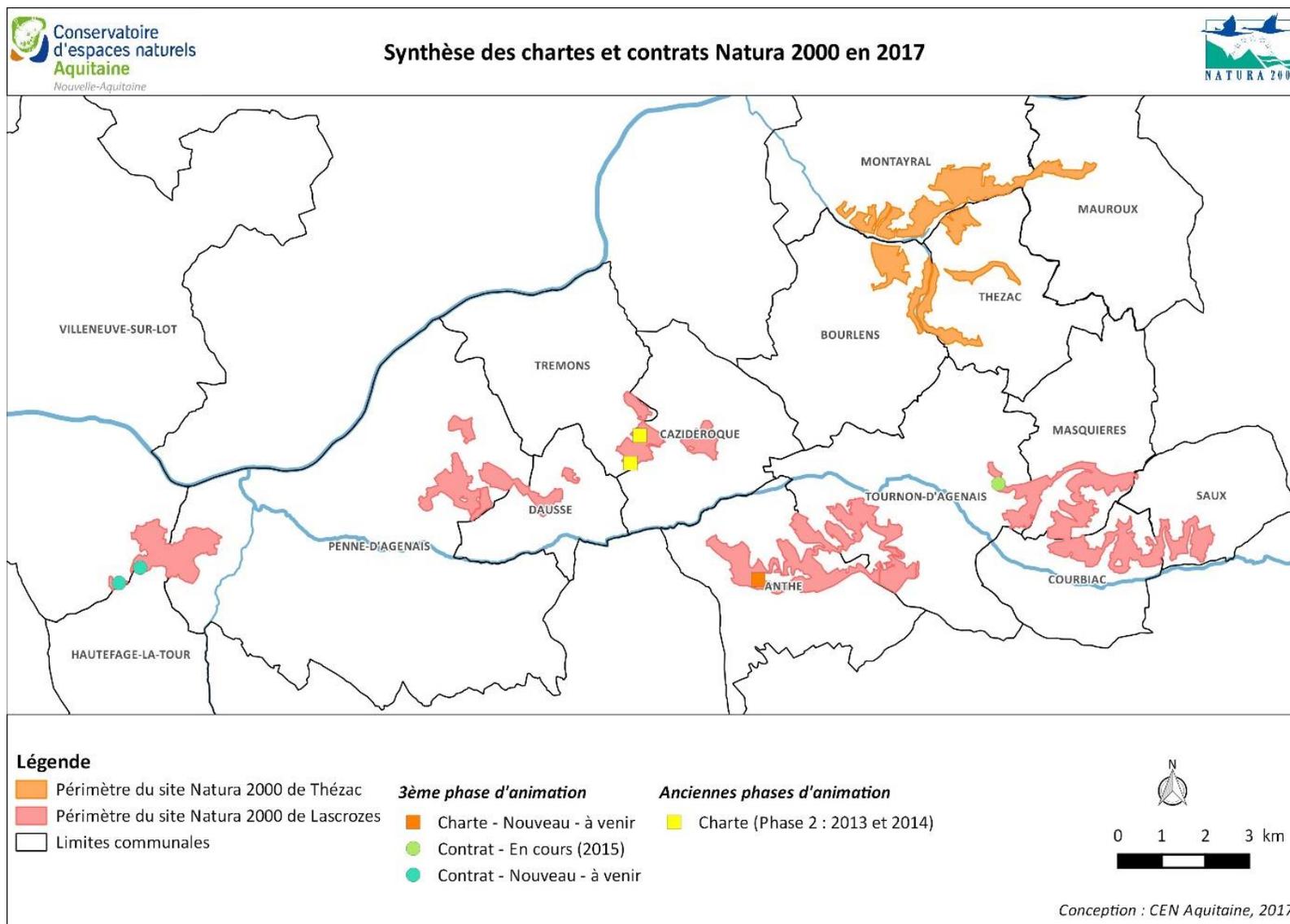


Figure 4 : Localisation des contrats et chartes des sites Natura 2000 de Thézac et Lascrozes

Bilan d'animation 2017

Sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

B.3 Communication/Sensibilisation

Différentes actions de sensibilisation ont été menées au cours des trois années d'animations :

- Sorties nature (cf. Tableau 10) ;
- Lettre d'information (une par an) ;
- Site internet : <http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/> ;
- Livret guide.
-

Tableau 10 : Animations et balades nature entre 2015 et 2017

Animations/Balades nature					
Date	Localisation	Détail	Organisation	Participation animateur Natura 2000	Nb participants
06/06/2015	Penne-d'Agenais	Balade nature autour du château de Noailac	CEN Aquitaine	Organisation / animation	2
10/09/2016	Tournon-d'Agenais	Balade nature sur le Coteau de Casserouge	CEN Aquitaine	Organisation / animation	2
20/05/2017	Penne-d'Agenais	Promenade guidée dans la Combe de Noailac	Patrimoines et Paysages de Fumel-Vallée du Lot	Envoi de documentation Natura 2000	15
24/05/2017	Hautefage-la-Tour	Sortie botanique	CBNSA	Participation / distribution de documentation	7

Plusieurs outils ont été développés pendant cette phase d'animation, comme la lettre d'information et le livret guide. Toutefois, ces supports de communication ont été imprimés en bureau et non en imprimerie, limitant la qualité des documents et leur facilité de distribution.

En ce qui concerne les animations nature, la participation du public semble être plus importante lorsque que l'animateur Natura 2000 s'associe à une autre structure locale ou régionale.



Figure 5 : Affiches de promotion des animations Natura 2000 de 2015 et 2016

Bilan d'animation 2017

Sites Natura 2000 « Coteaux de Thézac et de Montayral » et « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

B.4 Répartition du temps d'animation

Les graphiques ci-dessous dressent le bilan du temps passé par mission d'animation de 2015 à 2017.

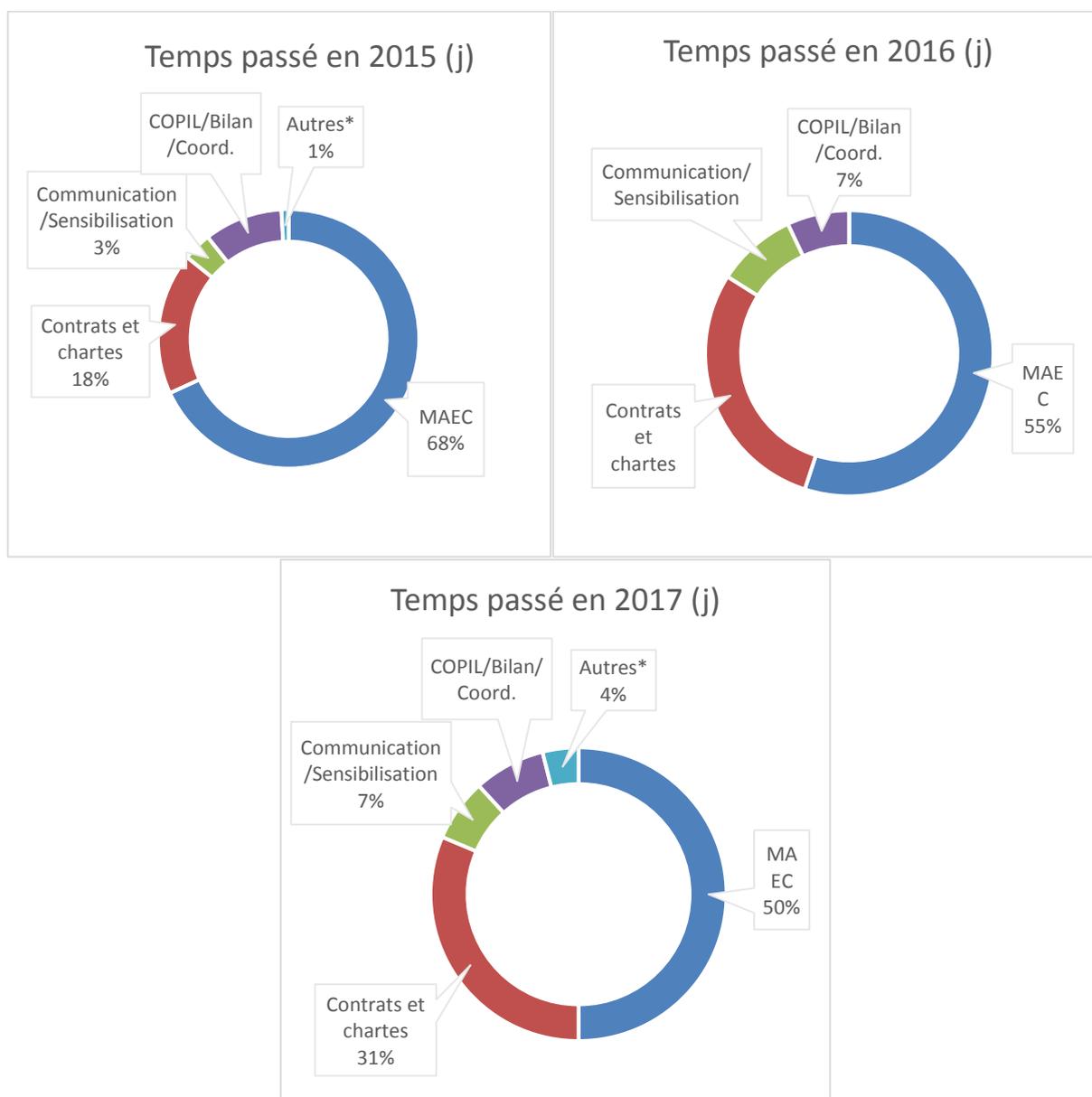


Figure 6 : Répartition du temps d'animation par mission en 2015, 2016 et 2017

Ces graphiques mettent en évidence la place importante que les MAEC ont occupée pendant cette phase d'animation. En effet, 2015 ayant constitué la première année de mise en œuvre de MAEC sur le territoire des sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes, un temps important a été nécessaire à l'élaboration du PAEC (en 2015) puis à son animation (2015 à 2017). Les graphiques « 2016 » et « 2017 » montrent que la tendance va vers un rééquilibrage des temps d'animation entre les MAEC d'une part et les Contrats et Chartes d'autre part. Cet équilibre sera à rechercher pendant la prochaine phase d'animation.

C Perspectives pour la prochaine phase d'animation 2018-2020

Contrats et chartes Natura 2000

- Orienter l'animation vers plus de contrats Natura 2000 et plus d'engagements dans la charte, notamment à travers l'animation de réunions publiques d'information et une meilleure communication (ex : impression de la lettre d'information et distribution papier aux mairies des communes concernées).
- Renouveler les chartes qui arrivent à échéance (deux chartes engagées en 2013 et 2014, respectivement à terme en 2018 et 2019).
- Accompagnement technique et suivi administratif de la mise en œuvre du contrat Natura 2000 engagé en 2015 et des contrats Natura 2000 qui devraient être validés en début d'année 2018.

Poursuivre la mise en œuvre des MAEC

- Accompagnement technique et suivi administratif de la mise en œuvre des MAEC souscrites depuis 2015
- Accompagnement des agriculteurs dans la contractualisation de MAEC en 2018 (et les années suivantes si PAEC renouvelé)

Suivis scientifiques / inventaires

- Préciser l'enjeu « chiroptères » :
 - Réaliser/poursuivre les suivis sur les grottes des cordonniers et de Casse Bartas
 - Évaluer les autres zones d'enjeu potentiel pour ce groupe
- Évaluer les mesures par des suivis sur les parcelles engagées dans des MAEC et sur les parcelles restaurées via un contrat Natura 2000 :
 - Suivis floristiques ou faunistiques
 - Suivis photographiques

Information et sensibilisation

- Organisation et animation d'une sortie nature à destination du grand public chaque année
- Information, communication et sensibilisation des propriétaires et usagers du site Natura 2000 : développer, imprimer et diffuser des outils de communication (plaquette d'information, livret guide, affiche « poster », lettre d'info, etc.)
- Modernisation et animation du site internet
- Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences.

Synthèse et bilan :

- Bilan annuel d'animation
- Comité de pilotage (*a minima* 2 pendant la phase d'animation)

Annexes

Annexe 1 : Courrier d'information à destination des agriculteurs (MAEC)

Annexe 2 : Lettre d'information n°3

Annexe 3 : Liste des MAEC disponibles en 2017 et proposées pour 2018

Annexe 4 : Détail des MAEC souscrites en 2017

Annexe 5 : Contrats en cours sur les Docobs

Annexe 6 : Compte-rendu du comité de pilotage du 26 octobre 2017

Annexe 1 : Courrier d'information à destination des agriculteurs (MAEC)

Antenne Lot-et-Garonne

6, rue des Fossés
47800 Allemans du Dropt
Tél : 05 53 64 00 51
antenne47@cen-aquitaine.fr
www.cen-aquitaine.org

Allemans-du-Dropt, le 16 février 2017

Sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes :

- FR7200732 « Coteaux de Thézac et de Montayral »
- FR7200733 « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »



Objet : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques – Campagne 2017

Madame, Monsieur,

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) proposent un accompagnement financier aux exploitants agricoles qui souhaitent s'engager dans le développement de pratiques agricoles combinant performance économique et performance environnementale ou le maintien de telles pratiques, afin de préserver les enjeux environnementaux du territoire.

Afin que le territoire puisse bénéficier de ces mesures, un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) a été construit et déposé en 2015 par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine), en tant qu'animateur des deux sites Natura 2000 des Coteaux de Thézac et de Lascrozes. Ce PAEC a été reconduit en 2016.

Ainsi, 9 exploitants agricoles se sont déjà engagés dans des MAEC sur ce territoire en 2015 et 2016. Afin de poursuivre ce travail, le PAEC sera de nouveau déposé auprès des autorités de gestion en 2017, **afin de permettre aux agriculteurs qui le souhaitent de s'engager dans une MAEC lors de la campagne PAC 2017.**

Vous êtes destinataires de ce courrier car au moins une de vos parcelles en exploitation est située sur le territoire de ce PAEC, ou à sa proximité immédiate. Pour savoir sur quelles parcelles vous pouvez bénéficier de MAEC, je vous invite à consulter le périmètre éligible sur le site internet dédié aux sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes, onglet Téléchargements : <http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/>, ou à nous contacter directement (contact en page suivante).

Vous trouverez également sur ce site internet le détail des cahiers des charges des mesures proposées sur ce territoire.

Vous trouverez joint à ce courrier la liste des mesures ouvertes en 2016 sur le territoire et les montants qui y étaient associés. La liste et les montants sont susceptibles de connaître quelques modifications suite au dépôt du dossier en 2017.

Ensemble, préservons durablement le patrimoine naturel d'Aquitaine

La contractualisation d'une MAEC se fait avec l'animateur du PAEC qui réalise un diagnostic des parcelles à engager (document fourni aux services instructeurs) et à travers la déclaration PAC faite par l'exploitant agricole.

Si vous souhaitez vous engager dans une MAEC en 2017 sur le territoire du PAEC des sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes, ou simplement obtenir plus d'information, vous pouvez contacter votre animatrice Natura 2000 :

Julie GOBLOT

Chargée de mission au CEN Aquitaine, Antenne Lot-et-Garonne

j.goblot@cen-aquitaine.fr

05 53 64 00 51

Pour votre information, je tiens également à porter à votre connaissance deux autres projets de PAEC à proximité :

- Le PAEC de Lenclio, porté par la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne, déposé pour la première fois en 2015 ;
Contact : Céline DUPRAT-INVERNIZZI – Chef du service Territoires
Chambre d'agriculture de Lot-et-Garonne
Tél : 05 53 77 83 24 / 06 33 69 93 42
Mail : celine.duprat-invernizzi@ca47.fr
- Le PAEC du Boudouyssou, porté par la SEPANLOG, structure animatrice du site Natura 2000 du Boudouyssou, qui sera déposé pour la première fois en 2017.
Contact : Elsa MAGOGA- Chargée de mission environnement - Natura 2000
SEPANLOG
Tél : 05 53 88 02 57 / 06 44 91 10 16
Mail : natura2000.sepanlog@gmail.com

Je me tiens à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire dont vous auriez besoin ou pour échanger avec vous sur les éventuelles mesures qui pourraient vous intéresser.

Bien cordialement,

Julie GOBLOT

Chargée de mission – Animatrice Natura 2000

Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine

Liste des mesures proposées en 2016 sur le territoire du PAEC de Thézac et de Lascrozes

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à la liste des mesures ouvertes en 2017 ainsi qu'à leur montant après validation du dossier par les autorités de gestion.

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement*
Restauration et maintien des milieux ouverts				
Habitats d'intérêt communautaire : Landes, pelouses, prairies	AQ_THLA_PS01	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts - Entretien par gestion pastorale	75,44 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_PS03	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	38,17 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Prairies gérées par la fauche et/ou le pâturage	AQ_THLA_PS05	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion pastorale et complément d'entretien mécanique/manuel	90,98 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Habitats d'intérêt communautaire : Landes, pelouses	AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	246,76 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_PS07	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion pastorale et complément d'entretien mécanique/manuel	250,49 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Gestion extensive des prairies par fauche tardive				
Habitats d'intérêt communautaire : Pelouses, prairies	AQ_THLA_HE01	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.)	120,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_HE02	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.) avec absence de fertilisation azotée	137,10 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Prairies gérées par la fauche	AQ_THLA_HE03	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.)	222,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_HE04	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.) avec absence de fertilisation azotée	239,10 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Conversion de terres arables en prairies				
Grandes cultures	AQ_THLA_HE05	Conversion de terres arables en prairies	285,52 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables en prairies avec gestion par retard de fauche (20 jours)	406,38 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Absence de traitements herbicides et phytosanitaires de synthèse				
Grandes cultures	AQ_THLA_GC01	Absence de traitement herbicide sur les grandes cultures	139,08 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_GC02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse sur les grandes cultures	282,04 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Arboriculture	AQ_THLA_VE01	Absence de traitement herbicide sur les vergers	233,82 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_VE02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse sur les vergers	368,50 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Entretien de linéaires de haies et d'arbres isolés				
Haies	AQ_THLA_HA01	Entretien de haies localisées de manière pertinente	0,54 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Arbres isolés	AQ_THLA_AR01	Entretien d'arbres isolés	3,96 €	25 % Etat – 75 % FEADER

* FEADER = Fonds européen agricole pour le développement rural

Ces mesures sont ouvertes sur l'ensemble du territoire du PAEC à l'exception des mesures d'absence de traitements herbicides et phytosanitaires de synthèse sur les grandes cultures, ouvertes uniquement sur le bassin versant de la Vergnote (communes concernées : Masquières, Courbiac).

Annexe 2 : Lettre d'information n°3

La lettre d'information est disponible au téléchargement sur le site internet :

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/>

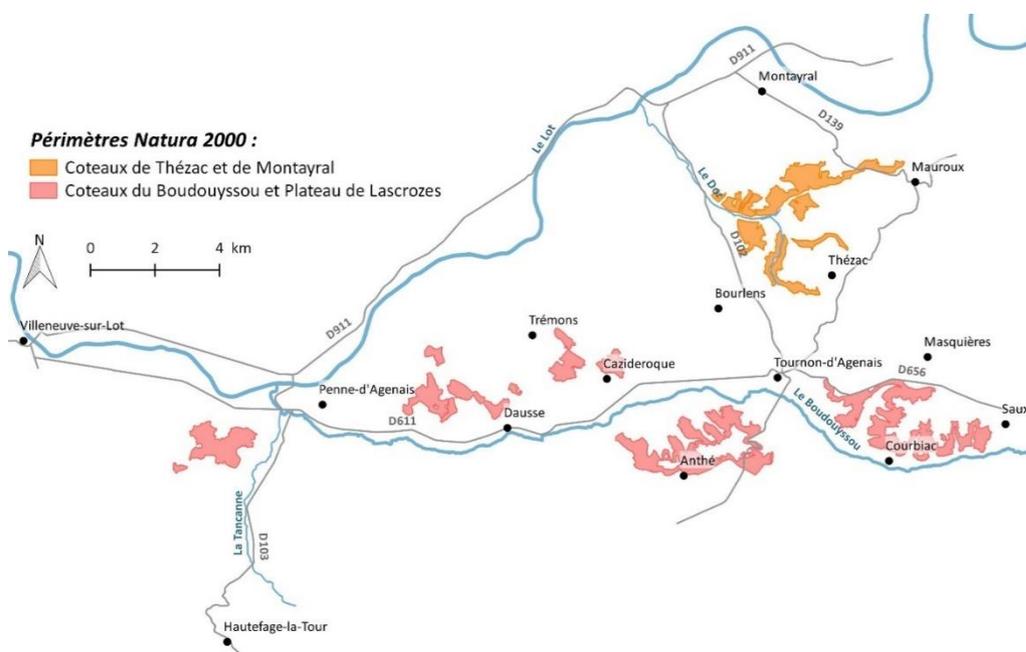


Sites Natura 2000

FR200732 – « Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes »

FR200733 – « Coteaux de Thézac et de Montayral »

Lettre d'information n°3 – Décembre 2017



Sommaire

Page 2	• Actualités des sites
Page 3	• L'heure du bilan
Page 4	• Zoom sur la Pyrale du Buis
	• Contactez-nous !

La mission d'animation conjointe des sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes, portée par les services de l'Etat, accompagnés par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine) pour 3 ans, s'achève fin 2017. Voici donc venue l'heure du bilan avant le début du prochain cycle d'animation qui commencera en début d'année 2018 pour 3 ans. Au cours de cette phase d'animation, la remobilisation des fonds européens a permis le redémarrage du financement de contrats Natura 2000, ainsi que la mise en oeuvre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) destinées aux agriculteurs. Ces dernières ont suscité l'intérêt de nombreux exploitants et beaucoup d'entre eux se sont engagés en faveur de l'environnement à travers cet outil. Cela laisse entrevoir de belles perspectives pour l'avenir !



Vue sur la vallée depuis les coteaux (Hautefage-la-Tour)

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Instruction des MAEC

Toutes les demandes de MAEC 2015 ont été instruites par les services de la DDT.

Les demandes 2016 doivent être instruites au cours du premier semestre 2018 et les demandes 2017 en suivant.

Projet Agro-Environnemental (PAEC) 2018

Le dossier de candidature en réponse à l'appel à projet pour la mise en œuvre de MAEC en 2018 a été déposé début décembre auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la DRAAF et de la DDT du Lot-et-Garonne. Le retour officiel de la Commission Régionale Agro-Environnementale et Climatique (CRAEC) pour la validation du PAEC est attendu aux alentours du 20 février 2018.

Retour sur les sorties 2017

Samedi 20 mai 2017

Dans le cadre de la fête de la nature, l'association *Patrimoine et Paysages de Fumel – Vallée du Lot* a organisé une promenade dans la Combe de Noailiac. Guidés par Daniel Loisy et pourvus d'une documentation fournie par l'animateur Natura 2000, les 15 participants ont pu découvrir les richesses du patrimoine naturel du site Natura 2000 tout en admirant le patrimoine bâti (église et château).

Samedi 20 mai 2017

La Combe de Noailiac, site Natura 2000.
Promenade guidée de 9 h à 12 h
RDV à 9 h, parking du site de Ferré à Penne d'Agenais (face au Collège)



Organisé par l'association
Patrimoine et Paysages de Fumel-Vallée du Lot
dans le cadre de la Fête de la Nature
Réservation obligatoire : tél. 0556 484446

Mercredi 24 mai 2017

Le Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (CBNSA) a invité les botanistes locaux à venir "herboriser" sur le Pech de Roger, situé à cheval sur les communes de Villeneuve-sur-Lot et Hautefage-la-Tour. De nombreuses plantes rares et remarquables ont pu être observées lors de cette sortie !

Informations diverses

Comité de pilotage (COFIL)

Les membres du comité de pilotage des sites Natura 2000 se sont réunis le 26 octobre 2017 à la mairie de Dausse. À cette occasion, Sylvie LEMOZY, de la DDT du Lot-et-Garonne a rappelé les principes du dispositif Natura 2000. Le CEN Aquitaine, animateur Natura 2000 des sites a présenté le bilan des actions menées en 2016 et 2017 et les perspectives d'animation pour l'avenir. Le compte-rendu de la réunion est disponible sur le site internet :

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/>



Nouvelle phase d'animation

Le cycle d'animation des sites de Thézac et de Lascrozes se termine au 31 décembre 2017. Un nouveau cycle de 3 ans démarre en 2018. Lors du COFIL (cf. ci-dessus), la DDT 47 a proposé aux collectivités de porter l'animation des deux sites pour les 3 prochaines années. Aucune collectivité n'a souhaité répondre à cette sollicitation. La DDT lance donc un appel à projet afin de désigner l'animateur Natura 2000 pour la prochaine phase d'animation 2018-2020.



Botanistes en balade sur le Pech de Roger

Quelques espèces facilement observables sur les sites...



De gauche à droite :

Orchis bouffon
(*Anacamptis morio*)

Flambé
(*Iphiclidides podalirius*)

Serapias langue
(*Serapias lingua*)

L'HEURE DU BILAN

Cette fin d'année 2017 marquant la fin du cycle d'animation conjointe des documents d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes, voici venu le moment de dresser le bilan des actions menées pendant ces 3 années. Mais tout d'abord, revenons un peu sur l'historique de nos sites Natura 2000.

Historique

Le site des Coteaux de Thézac et de Montayral, dit site de Thézac, est le plus ancien des deux sites. Son DOCOB a été validé en 2004. L'animation a ensuite été portée par le CPIE Pays de Serres – Vallée du Lot (ARPE47) jusqu'en 2011.

Le sites des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes, dit site de Lascrozes, a vu son DOCOB validé en 2008. C'est aussi le CPIE Pays de Serres – Vallée du Lot (ARPE47) qui a porté l'animation jusqu'en 2013.

En 2013, la DDT du Lot-et-Garonne décide désormais de proposer une animation conjointe aux deux sites. En effet, ceux-ci présentent des enjeux écologiques similaires et sont très proches géographiquement. Une première année d'animation est alors réalisée par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Aquitaine de mars 2013 à mars 2014. Le CEN Aquitaine restera ensuite animateur du DOCOB pour le cycle d'animation suivant (2015-2016-2017).

Bilan du cycle d'animation 2015-2016-2017

Les contrats "ni-ni"

- 2015 : accompagnement pour la dernière année de mise en oeuvre des contrats signés pendant la précédente phase d'animation
- Fin 2015 : Engagement d'un nouveau contrat N2000 sur le Coteau de Casserouge (Tournon-d'Agenais) pour la restauration et l'entretien de pelouses sèches embroussaillées
- Fin 2017 : Dépôt de deux projets de contrat auprès de la DDT du Lot-et-Garonne - en attente de validation

La charte Natura 2000

- 1 projet de signature de charte avec un agriculteur (site de Lascrozes)

Les Mesures agro-environnementales et climatiques

- 28 MAEC (14 agriculteurs) sur 3 ans
- 126 ha de surface agricole et 1900 mètres linéaires de haies engagés dans une MAEC (12 ha de milieux ouverts restaurés/entretenus, 52 ha de prairies gérées de manière extensive (retard de fauche), 60 ha de terres arables converties en prairies, ...)

Les Mesures Agro-Environnementales et climatiques ont constitué la mission « phare » de cette phase d'animation. En effet, cet outil nouvellement disponible sur le territoire a été fortement mobilisé et de nombreux exploitants se sont engagés dans des pratiques agricoles favorables à la biodiversité des sites !

Mais au fait, à quoi servent exactement ces contrats, chartes et MAEC ?

Le **contrat Natura 2000**, ou contrat ni-ni (*ni agricole, ni forestier), applicable uniquement sur des parcelles non agricoles, permet à un propriétaire d'être rémunéré en contrepartie de travaux de restauration ou d'entretien du milieu naturel pour un engagement de 5 ans.

La **charte** permet à un propriétaire de marquer son engagement en faveur des objectifs du site. Les engagements proposés correspondent à des bonnes pratiques permettant de maintenir et restaurer le milieu naturel sans entraîner de surcoût de gestion. Elles ne donnent donc pas lieu à rémunération.

Les **MAEC** visent à améliorer la conservation de la biodiversité en adaptant et en modifiant les pratiques agricoles sur les parcelles présentant des enjeux pour le site. L'exploitant agricole qui y souscrit bénéficie d'une aide financière en contrepartie du respect des engagements liés à la mesure pendant la durée de l'engagement, soit 5 ans.

La contractualisation de l'un de ces outils est une démarche entièrement volontaire !



Si vous habitez sur les coteaux, ou avez l'habitude de vous y promener, vous avez très certainement remarqué la défoliation de nos buis... et vous avez très certainement déjà identifié le responsable : la Pyrale du Buis ! Qui est-elle et d'où vient-elle ? Pourquoi et comment s'attaque-t-elle aux Buis ? Voici quelques éléments de réponse...



Origine et apparition en France

Originaire d'Asie orientale, la Pyrale du Buis (*Cydalima perspectalis*) est un papillon de nuit. Elle a été signalée pour la première fois en France en 2008 en Alsace, puis a rapidement colonisé de nombreux autres départements. Notre territoire ne fait pas exception à la règle. En effet, les attaques sont observables depuis au moins deux ans déjà, et ont largement augmenté cette année, réduisant à néant des buxaias entières.

Comment cette Pyrale s'attaque-t-elle aux Buis et pourquoi est-elle invasive ?

La Pyrale du Buis, comme beaucoup d'autres papillons, utilise une plante hôte pour son développement : elle vient déposer ses œufs sur la face inférieure des feuilles du Buis. 200 à 300 œufs peuvent être déposés en une seule ponte (jusqu'à 1200 œufs observés en laboratoire !). Après l'éclosion, la chenille « broute » les feuilles du Buis sur lequel elle a été

pondue, permettant ainsi son développement larvaire jusqu'au stade final adulte : le papillon. Celui-ci va alors de nouveau pouvoir se reproduire. Le développement larvaire étant très rapide, 3 générations peuvent se succéder pendant l'été. Ainsi, avec peu d'ennemis naturels et un fort taux de reproduction, les populations de ce papillon « explosent » et il devient invasif.

Peut-on lutter contre la Pyrale du Buis ?

L'usage des insecticides n'est pas conseillé car ceux-ci sont nocifs pour de nombreux autres insectes et sont donc néfastes pour la biodiversité en général. Il existe également des méthodes physiques avec un piège spécifique à la Pyrale du Buis qui piégerait donc uniquement les individus mâles de cette espèce. Toutefois, le nombre de pièges à installer pour combattre efficacement la Pyrale demande des moyens (humains et financiers) trop

important pour une mise en œuvre en milieu naturel. Ainsi, à l'heure actuelle, il n'existe pas de solution satisfaisante permettant de lutter contre ce papillon. Toutefois, plusieurs exemples avec d'autres espèces exotiques ont montré que les "invasions" connaissent un pic d'intensité, et que, dès que de nouvelles chaînes alimentaires et parasitologiques se développent, une stabilisation des populations voire une régression est observée. Alors croisons les doigts pour que nos mésanges et prédateurs potentiels repèrent vite cette source de nourriture et en fassent des proies privilégiées !



CONTACTEZ-NOUS !

Vous souhaitez vous investir dans la démarche, ou simplement obtenir des informations ?

Contactez votre animateur Natura 2000 :

CEN Aquitaine - Antenne Lot-et-Garonne

6 rue Raphaël Trémouille - 47800 Allemans-du-Dropt

05 53 64 00 51

antenne47@cen-aquitaine.fr

Ou contactez la DDT du Lot-et-Garonne :

DDT 47

Sylvie LEMOZY – Protection de la nature / Natura 2000

05 53 69 34 62

sylvie.lemozy@lot-et-garonne.gouv.fr



Et pour plus d'information, pensez à consulter le site internet !

<http://www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes/>



La Nouvelle-Aquitaine et L'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



Annexe 3 : Liste des MAEC disponibles en 2017 et MAEC proposées pour 2018

➤ MAEC disponibles en 2017

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement
Restauration et maintien des milieux ouverts				
Milieux ouverts				
Prairies permanentes Landes Parcours	AQ_THLA_PS01	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux ouverts - Entretien par gestion pastorale	75,44 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_PS03	Maintien de l'ouverture des habitats en milieu moyennement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	38,17 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Milieux moyennement embroussaillés				
Prairies permanentes Landes Parcours	AQ_THLA_PS05	Maintien de l'ouverture des habitats en milieu moyennement embroussaillés – Entretien par gestion pastorale et complément d'entretien mécanique/manuel	90,98 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Milieux fortement embroussaillés				
Prairies permanentes Landes Parcours	AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	246,76 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_PS07	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion pastorale et complément d'entretien mécanique/manuel	250,49 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Gestion extensive des prairies par fauche tardive				
Prairies permanentes ou temporaires	AQ_THLA_HE01	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.)	120,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_HE02	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.) avec absence de fertilisation azotée	137,10 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_HE03	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.)	222,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_HE04	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.) avec absence de fertilisation azotée	239,10 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Conversion de terres arables en prairies				
Grandes cultures	AQ_THLA_HE05	Conversion de terres arables en prairies	285,52 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables en prairies avec gestion par retard de fauche (20 jours)	406,38 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Absence de traitements herbicides et phytosanitaires de synthèse				
Grandes cultures	AQ_THLA_GC01	Absence de traitement herbicide sur les grandes cultures	139,08 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_GC02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse sur les grandes cultures	282,04 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Arboriculture	AQ_THLA_VE01	Absence de traitement herbicide sur les vergers	233,82 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_VE02	Absence de traitement phytosanitaire de synthèse sur les vergers	368,50 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Entretien de linéaires de haies et d'arbres isolés				
Haies	AQ_THLA_HA01	Entretien de haies localisées de manière pertinente	0,54 €	25 % Etat – 75 % FEADER

Surligné en vert : MAEC ouvertes uniquement sur le bassin versant de la Vergnote (communes concernées : Masquières, Courbiac)

➤ MAEC proposées pour le PAEC 2018

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Montant	Financement*
Restauration et maintien des milieux ouverts				
Milieux ouverts et moyennement embroussaillés				
Prairies permanentes Landes Parcours	AQ_THLA_PS03	Maintien de l'ouverture des habitats en milieux moyennement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	57,25 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Milieux fortement embroussaillés				
Prairies permanentes Landes Parcours	AQ_THLA_PS06	Restauration et maintien de l'ouverture des habitats en milieux fortement embroussaillés – Entretien par gestion mécanique/manuelle	247,56 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Gestion extensive des prairies par fauche tardive				
Prairies permanentes ou temporaires	AQ_THLA_HE01	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.)	120,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER
	AQ_THLA_HE03	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.)	222,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER
Conversion de terres arables en prairies				
Grandes cultures	AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables en prairies avec gestion par retard de fauche (20 jours)	424,86 €	25 % Etat – 75 % FEADER

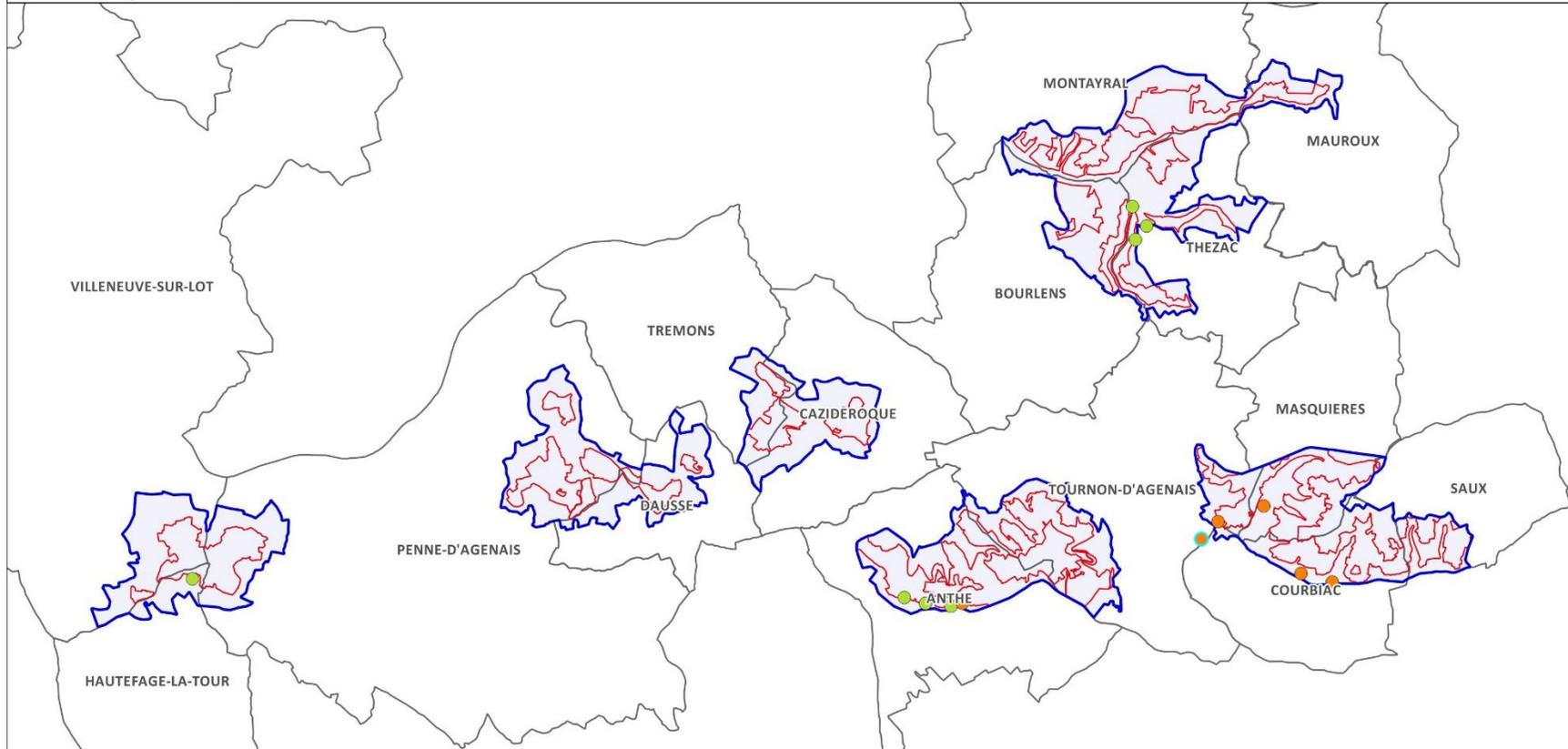
Liste non validée par la CRAEC (dossier de candidature déposé en décembre 2018).

Annexe 4 : MAEC souscrites en 2017 et carte de localisation

Liste des MAEC souscrites en 2017, surfaces et budget associé

Commune	Exploitant*	Code de la Mesure	Nom de la Mesure	Montant annuel unitaire	Valeur engagée (ha)	Montant annuel	Montants sur 5 ans	TOTAL Budget 2015
Anthé	1	AQ_THLA_HE04	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.) avec absence de fertilisation azotée	239,1	3,33	796,203	3981,015	6169,044
		AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables avec gestion par retard de fauche (20 jours)	424,86	1,03	437,6058	2188,029	
Hautefage-la-Tour	2	AQ_THLA_HE02	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.) avec absence de fertilisation azotée	137,1	6,45	884,295	4421,475	4421,475
Tournon-d'Agenais	3	AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables avec gestion par retard de fauche (20 jours)	424,86	13,06	5548,6716	27743,358	27743,358
Thézac	4	AQ_THLA_HE02	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.) avec absence de fertilisation azotée	137,1	4,18	573,078	2865,39	8149,5
		AQ_THLA_HE04	Gestion des prairies par retard de fauche (40 j.) avec absence de fertilisation azotée	239,1	4,42	1056,822	5284,11	
Anthé	5	AQ_THLA_HE02	Gestion des prairies par retard de fauche (20 j.) avec absence de fertilisation azotée	137,1	3,16	433,236	2166,18	2166,18
Courbiac	6	AQ_THLA_HE06	Conversion de terres arables avec gestion par retard de fauche (20 jours)	424,86	18,66	7927,8876	39639,438	39639,438
Budget total 2017 (sur 5 ans)								88 289,00 €

* Les exploitants agricoles ne sont pas identifiés pour des raisons de confidentialité.



Légende

Parcelles engagées dans une MAEC en 2017

- Absence de traitement phytosanitaire sur verger
- Conversion de terres arables en prairies
- Entretien de haies
- Plan de gestion pastorale pour le maintien de milieux ouverts
- Retard de fauche

- Périmètre du PAEC
- Limites communales



0 1 2 3 km



Conception : CEN Aquitaine, 2017

Annexe 5 : Compte-rendu du comité de pilotage du 26 octobre 2017

Compte-rendu du Comité de Pilotage des sites Natura 2000 :

- Coteaux de Thézac et Montayral n°FR7200732

- Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes n°FR7200733

Mairie de Dausse – jeudi 26 octobre 2017 à 10h

Présents

- Mme LEMOZY Sylvie - Direction Départementale des Territoires Lot-et-Garonne – Service Natura 2000
- M. CAVAILLE Bernard - Adjoint à la Mairie de Dausse
- Mme POUCHOU Marie-Thérèse - Maire de Trémons
- M. FEUILLAS Lionel - Mairie de Villeneuve-sur-Lot
- M. LEGER Claude - Adjoint à la Mairie de Montayral
- Mme PICHAYROU Laurence – Mairie de Hautefage-la-Tour
- M. BALSAC Didier – Mairie de Tournon-d’Agenais et Vice-Président de Fumel Vallée du Lot
- M. CAVAILLE Jean-Claude – Mairie de Cazideroque
- M. LE CORRE José – Maire de Courbiac
- M. LAURENS Patrick - Elu de la commune de Saux et Agriculteur sur les communes de Courbiac et Saux
- Mme JULIA Martine - Propriétaire sur la commune de Courbiac
- M. RABOT Claude, Garde-chasse, Le Refuge, Montayral
- Mme ROSSI LARRIEU Nathalie - Chambre d’Agriculture du Lot
- Mme MAGOGA Elsa – SEPANLOG – Animatrice Natura 2000 du site Natura 2000 du Boudouyssou
- M. POZZER Jean-Baptiste – Conseil Départemental de Lot-et-Garonne – Service Environnement
- M. DIOGO Jean-Maurice – Adasea d’OC, pour le Conseil Départemental du Lot
- M. VILAIR Yvan – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, SD47 – Chef de Brigade
- Mme GOBLOT Julie – Conservatoire d’espaces naturels d’Aquitaine, Chargée de mission
- M. VANNUCCI Olivier – Conservatoire d’espaces naturels d’Aquitaine, Chargé de secteur 47

Excusés

- Représentant(s) de la Chambre d’Agriculture du Lot-et-Garonne
- Représentant de la Fédération de Pêche 47
- Représentant de la DDT 46
- Jean-Jacques CANET, représentant les propriétaires à Montayral

Ordre du jour

- 1) Rappel sur le dispositif Natura 2000
- 2) Révision de l'arrêté préfectoral du 1/12/2003 portant composition du Comité de Pilotage pour le site des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes n°FR7200733
- 3) Question du portage de l'animation par une collectivité pour 2018-2019-2020
- 4) Point sur l'animation en cours (bilan 2016-2017)
- 5) Perspectives pour la prochaine phase d'animation (2018-2019-2020)
- 6) Divers

Déroulement

1) Retour sur le dispositif Natura 2000

Sylvie LEMOZY (DDT 47) rappelle les enjeux autour de la perte de la biodiversité et les fondements du programme européen Natura 2000 : directives « Habitats » et « Oiseaux », la cartographie des sites Natura 2000 à l'échelle européenne, les outils Natura 2000 et le rôle du comité de pilotage.

• Les outils Natura 2000

Sylvie LEMOZY rappelle que l'engagement dans l'un des trois outils Natura 2000 (contrats, mesures agro-environnementales et climatiques, chartes) se fait entièrement sur la base du volontariat des propriétaires (privés ou publics), des agriculteurs et des usagers. Elle rappelle également que tout engagement via un des trois outils Natura 2000 donne droit à une exonération de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB), hors part de la chambre d'agriculture. D'après les dernières informations du ministère, cette disposition semble être maintenue pour 2018. Toutefois, il apparaît que la compensation financière de l'état auprès des communes soit incertaine pour l'avenir.

Sylvie LEMOZY explique ensuite les problèmes rencontrés avec les MAEC depuis 2015 : des retards ont été pris dans l'instruction des dossiers pour des raisons informatiques (logiciel d'instruction non disponible). Toutefois, des Avances sur Trésorerie Remboursables (ATR) ont été versées aux exploitants agricoles,

Bernard CAVAILLE (mairie de Dausse) précise que d'après les dernières informations, le budget initialement prévu pour les aides à l'agriculture biologique a été réduit et que seul 50% du montant de l'aide serait payé aux agriculteurs concernés. Un remboursement des ATR perçus jusqu'alors serait nécessaire.

Sylvie LEMOZY (après COPIL et renseignements pris auprès du service PAC de la DDT) précise que le reversement n'est pas une règle générale, mais seulement si des sommes ont été perçues à tort.

Elsa MAGAGO (SEPANLOG) informe qu'un nouvel appel à projet pour la campagne MAEC 2018 est paru très récemment. Celui-ci indique que des ajustements sont attendus à partir de 2018 mais ne remet pas en cause les budgets prévus pour les MAEC lors des campagnes précédentes.

Julie GOBLOT précise que même si les MAEC et les aides à l'agriculture biologique font parties du même volet de la PAC (2nd pilier), ce sont bien des aides différentes.

• L'animation des sites Natura 2000

Sylvie LEMOZY rappelle l'historique d'animation des deux sites Natura 2000. Les documents d'objectifs (DOCOB) ont été élaborés par l'ARPE 47/CPIE Pays de Serres – Vallée du Lot et l'ONF, en 2004 pour le site des Coteaux de Thézac et de Montayral (dit « site de Thézac ») et en 2008 pour le site des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes (dit « site de Lascrozes »). L'animation a ensuite été menée par le CPIE jusqu'en 2011 pour le site de Thézac et jusqu'en 2013 pour le site de Lascrozes.

Depuis 2014, le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine est l'animateur désigné conjointement sur les deux périmètres Natura 2000 sur la période 2015-2017.

• Obligations réglementaires

Sylvie LEMOZY rappelle qu'en termes d'obligations réglementaires, les porteurs de projets sont soumis à une évaluation des incidences afin d'adapter leurs projets à l'exigence de préservation de la biodiversité des deux sites dans les périmètres Natura 2000 mais également en dehors. Les éventuels impacts de ces projets doivent être évités, réduits voire compensés. Elle ajoute que les obligations réglementaires s'appliquant sur l'ensemble du territoire national s'appliquent également sur les sites Natura 2000. Ainsi, il existe des listes (nationales, régionales voire départementales) de protection des espèces végétales et animales. Ces listes

sont indépendantes du dispositif Natura 2000.

Yvan VILAIR (ONCFS) ajoute qu'il existe deux types de protection : la protection de l'espèce visant les individus eux-mêmes, et la protection de l'habitat de l'espèce, incluant, en plus des individus, la protection de leur milieu de vie, de reproduction, d'alimentation et de repos. Ce deuxième type de protection ne concerne que certains groupes d'espèces, comme par exemple les amphibiens.

- Questions diverses

Laurence PICHAYROU (Mairie de Hautefage-la-Tour) demande quels sont les outils qui permettraient de réguler la circulation des engins motorisés sur les sites Natura 2000 (motos, quad, etc.).

Yvan VILAIR (ONCFS) répond que d'après la réglementation en espaces naturels, la circulation des engins motorisés est interdite sur tout chemin non destiné initialement à la circulation (et donc non carrossable). Il s'agit effectivement du cas des chemins non ouverts à la circulation publique, et notamment du GR, situés sur les communes de Villeneuve-sur-Lot, Hautefage-la-Tour et Penne-d'Agenais. Toutefois, des arrêtés municipaux et la pose de panneaux d'interdiction permettent de donner plus de puissance à ce dispositif. Il ajoute que l'ONCFS est disponible pour intervenir sur le terrain mais que les secteurs sur lesquels des infractions sont constatées doivent leur être signalés.

Sylvie LEMOZY précise que ces dispositions relèvent de la compétence des communes. Elle ajoute que les communes peuvent également s'engager dans la charte du site Natura 2000 (valable pour les 2 sites), l'engagement E_LOI_1 de la fiche « activités de loisirs » prévoit : « Ne pas autoriser ou pratiquer d'activités motorisées de loisirs en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'état, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur ».

2) Révision de l'arrêté préfectoral du 1/12/2003 portant composition du Comité de Pilotage pour le site des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes n°FR7200733

Sylvie LEMOZY rappelle que la liste des membres du comité de pilotage d'un site Natura 2000 est fixée par arrêté préfectoral. L'arrêté relatif au comité de pilotage du site des Coteaux de Thézac et de Montayral n°FR7200732 a été révisé en 2014. En revanche, celui du site des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes n°FR7200733 date de 2003 et doit aujourd'hui être réactualisé. A savoir que pour ces 2 sites, environ 100 convocations sont envoyées alors que seulement une vingtaine de personnes sont présentes aux comités de pilotage .

Elle indique que le nouvel arrêté devra être composé de représentants de structures et nom de personnes nominatives.

D'autre part, les convocations/comptes-rendus... seront désormais envoyés par mail.

Sylvie LEMOZY demande donc aux élus des communes concernées par le site des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes (Villeneuve-sur-Lot, Hautefage-la-Tour, Penne-d'Agenais, Dausse, Trémons, Cazideroque, Anthé, Tournon-d'Agenais, Courbiac, Masquières et Saux) de faire ce travail d'actualisation et de communiquer les adresses mail auxquelles faire parvenir l'invitation par courriel. Les particuliers n'ayant pas participé aux précédents comités de pilotage seront retirés de la liste d'invitation par la DDT. Une exception sera faite avec un envoi par courrier aux personnes souhaitant participer aux comités de pilotage, régulièrement présentes, et ne disposant pas d'une adresse mail.

3) Question du portage de l'animation par une collectivité pour 2018-2019-2020

Sylvie LEMOZY explique que la phase d'animation en cours arrive à son terme au 31 décembre 2017. Ainsi, les élus des communes concernées par les sites Natura 2000 ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de désigner la collectivité ou le groupement qui prendra en charge l'animation. Dans ce cas, la collectivité devra assurer le financement de l'animation à hauteur de 20%. Dans le cas contraire, le préfet (DD47) assure la présidence du comité de pilotage et poursuit la mise en œuvre du DOCOB pour une durée de 3 ans. La structure animatrice sera désignée suite à un marché public.

Les élus font part de leur souhait de laisser aux services de l'État l'animation des sites.

Les élus absents (Penne – Anthé – Masquières – Thézac – Bourlens – Mauroux) doivent se prononcer sur le portage de l'animation pour les trois ans à venir. Une réponse est attendue à la DDT pour le 17 novembre 2017 au plus tard (sylvie.lemozy@lot-et-garonne.gouv.fr). Sans réponse de leur part à cette date, le préfet assurera la présidence et désignera la structure animatrice.

A titre informatif, le montant de la dernière phase d'animation s'élève à environ 95 000 € sur trois ans pour l'animation conjointe des deux sites Natura 2000 de Thézac et de Lascrozes.

4) Point sur l'animation en cours (bilan 2016-2017)

Julie GOBLOT annonce le déroulement de la réunion dont l'objectif est de faire le bilan de l'année 2016 et 2017 et de présenter les perspectives de travail pour la prochaine phase d'animation (2018 à 2020).

Elle présente au préalable une cartographie de localisation des deux sites Natura 2000 et rappelle qu'un troisième site Natura 2000 est présent sur le territoire, le Boudouyssou, dont l'animation est réalisée par la SEPANLOG. Les principaux enjeux environnementaux des sites des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes et des Coteaux de Thézac et de Montayral sont ensuite rappelés : pelouses calcaires à orchidées et landes associées (landes à genévriers notamment), présence de l'Ecrevisse à pattes blanches dans le vallon du ruisseau de la Vergnote et de grottes à chiroptères (chauves-souris) sur la commune de Masquières.

Julie GOBLOT rappelle l'historique d'animation sur les sites Natura 2000 puis dresse un bilan général des outils Natura 2000 contractualisés sur les sites au cours des 3 phases d'animation. Le détail de ces outils pour la dernière phase d'animation, et plus particulièrement pour 2016 et 2017 est ensuite présenté.

- Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

Julie GOBLOT indique que la mise en œuvre des MAEC a été l'axe de travail majeur de cette phase d'animation. Elle rappelle ensuite le processus de construction du programme agro-environnemental et climatique, étape préalable indispensable pour permettre aux exploitants agricoles d'accéder aux MAEC : le premier PAEC a été élaboré et déposé en 2015 sur le territoire du Lot-et-Garonne, puis a été renouvelé en 2016 et en 2017. Julie GOBLOT explique qu'un dossier de candidature de PAEC pour le territoire des sites Natura 2000 situé dans le Lot a également été déposé en 2016, mais que celui-ci a été refusé car l'ancienne région Midi-Pyrénées n'a pas jugé que les enjeux présentés étaient suffisamment importants pour justifier l'extension du périmètre du PAEC à la surface agricole attenante au périmètre Natura 2000 (cas appliqué au territoire des sites Natura 2000 en Lot-et-Garonne). Au vu de la faible surface agricole présente à l'intérieur même des périmètres Natura 2000, il a été décidé de ne pas redéposer de dossier de candidature pour la partie « Lot » des sites Natura 2000. Ainsi, les MAEC ne sont disponibles que sur le territoire Lot-et-Garonnais.

Julie GOBLOT présente ensuite une cartographie du périmètre du PAEC et rappelle que deux autres PAEC existent sur le territoire :

- le PAEC de Lenclio sur le territoire du Programme d'Action Territorial Lenclio, lié au captage d'eau potable du même nom, animé par la Chambre d'Agriculture du Lot-et-Garonne depuis 2015 ;
- le PAEC du site Natura 2000 du Boudouyssou, animé par la SEPANLOG depuis 2017.

Les différents types de MAEC proposés sur le territoire des sites Natura 2000 des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes et des Coteaux de Thézac et de Montayral sont ensuite présentés. En 2017, étaient proposées 16 MAEC différentes pouvant être réparties en 5 types de mesures : maintien et restauration des milieux ouverts, retard de fauche et absence de fertilisation azotée, conversion de terres arables en prairies, absence de traitements herbicides et phytosanitaires sur vergers et grandes cultures, entretien de haies.

La présentation se poursuit avec un zoom sur les MAEC souscrites en 2016 (7 agriculteurs, 8 MAEC, 45.3 ha et 821 ml de haies engagés) et en 2017 (6 agriculteurs, 3 MAEC, 54.29 ha engagés). Les principales mesures souscrites concernent la gestion extensive des prairies maigres de fauche (retard de fauche et absence de fertilisation azotée) et la conversion de terres arables en prairies. Julie GOBLOT présente le bilan global des MAEC sur les 3 années d'animation (2015 à 2017) : 14 agriculteurs engagés dans 11 MAEC différentes, 126 ha et 1900 mètres de haies sont concernés pour un budget global de 186 000 € euros.

Enfin, le calendrier pour la mise en œuvre de la prochaine campagne de MAEC (2018) est présenté : diffusion du nouvel appel à projet par l'autorité de gestion (région Nouvelle-Aquitaine), dépôt du dossier de candidature pour le 15 décembre 2017, validation des PAEC par la région pour fin février 2018.

- Les contrats et chartes Natura 2000

Julie GOBLOT poursuit la présentation sur le bilan des contrats en cours et à venir. Un contrat ayant été engagé fin 2015 sur le coteau de Casserouge est toujours en cours. Deux tranches de travaux ont déjà eu lieu et la troisième tranche aura lieu cet hiver. Le contrat se poursuivra ensuite pendant encore deux années. Deux autres contrats Natura 2000 ont été construits cette année. L'un a été déposé à la DDT 47 et est actuellement en attente de validation par les services de l'Etat. L'autre contrat, porté par la Mairie de Villeneuve-sur-Lot sur l'espace nature et loisirs de Lascrozes, est en cours de finalisation et devrait bientôt être déposé auprès de la DDT du Lot-et-Garonne. Tous ces contrats visent la restauration et l'entretien de pelouses sèches sur coteau ou plateau.

Julie GOBLOT présente ensuite le bilan des chartes engagées au cours de cette phase d'animation. Actuellement, seulement deux engagements ont eu lieu pendant la deuxième phase d'animation et sont toujours en cours. La signature d'une troisième charte est en cours de réflexion avec un agriculteur exploitant 4 parcelles incluses au site Natura 2000. Cet exploitant agricole étant engagé dans la certification AREA (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine), il doit engager les parties de son exploitation situées en zone Natura 2000 dans la charte si elle existe.

- Information et sensibilisation

Julie GOBLOT présente les actions de sensibilisation et de communication réalisées en 2016 et 2017 sur les sites Natura 2000 : organisation d'une balade nature grand public le 10 septembre 2016, accompagnement de sorties « nature et patrimoine » et « botanique » les 20 et 24 mai 2017, lettres d'informations, animation du site internet, livret guide pour découvrir les sites Natura 2000, implantation du panneau Natura 2000 (dispositif du CD 47) sur l'espace nature et loisirs de Lascrozes par la Mairie de Villeneuve-sur-Lot. Il est précisé que les lettres d'informations ont été envoyées à chaque fin d'année par voie électronique à l'ensemble des mairies concernées afin qu'elles puissent les imprimer et les intégrer au bulletin municipal si elles le souhaitent. Elle indique que la troisième lettre d'information est à paraître avant la fin de l'année 2017.

Un participant dans la salle demande si les lettres d'informations précédentes peuvent être de nouveau communiquées. Julie GOBLOT répond que les deux lettres précédentes seront renvoyées à l'ensemble des communes et qu'elles sont également disponibles au téléchargement sur le site internet dédié aux sites Natura 2000 des Coteaux du Boudouyssou et Plateau de Lascrozes et des Coteaux de Thézac et de Montayral : www.cen-aquitaine.fr/natura2000/Thezac-Lascrozes.

Jean-Baptiste POZZER (Conseil Départemental du Lot-et-Garonne) précise que le dispositif de communication proposé jusqu'alors par le CD47 via la dotation de panneaux d'information les sites Natura 2000 aux communes s'est terminé cette année et ne sera désormais plus disponible.

Julie GOBLOT poursuit la présentation. Elle explique qu'une réunion publique était prévue courant novembre 2017. L'objectif d'une telle réunion est de rencontrer les propriétaires privés/publics et les agriculteurs des sites Natura 2000 et de leur présenter les outils disponibles pour préserver les enjeux des sites Natura 2000. Toutefois, différents problèmes sont rencontrés dans l'instruction et le paiement des aides liées aux différents outils. En effet, Sylvie LEMOZY rappelle les retards de paiement des MAEC dus aux difficultés d'instruction des dossiers et indique que des problèmes existent également pour les nouveaux contrats qui viendraient à être engagés. En effet, les logiciels et documents informatiques permettant d'instruire les demandes de paiements des aides ne sont à l'heure actuelle pas fonctionnels. Il est donc conseillé de ne pas engager des travaux liés aux contrats Natura 2000 pour le moment, en raison du risque de ne pas pouvoir recevoir les aides financières rapidement après les dépenses effectuées. Il est donc préférable de reporter la réunion publique à début 2018, lorsque la résolution de ces différents problèmes aura avancé.

5) Perspectives pour la prochaine phase d'animation (2018-2019-2020)

Julie GOBLOT rappelle que les MAEC ont constituées le principal axe de travail pendant cette phase d'animation. En effet, cet outil étant nouveau sur le territoire, il était nécessaire d'y consacrer plus de temps. Toutefois, ce temps d'animation devra être rééquilibré lors de la prochaine phase d'animation en faveur des engagements dans les contrats et chartes Natura 2000. Les MAEC restent un outil important et qui semble fonctionner sur le territoire. La poursuite de leur mise en œuvre est donc importante pour la prochaine phase d'animation. Il est précisé que des ajustements des mesures proposées devront certainement être apportés et que des MAEC disponibles jusqu'alors devront peut-être être supprimées en raison des consignes de la région Nouvelle-Aquitaine.

Julie GOBLOT indique qu'il serait intéressant de développer un volet « suivis scientifiques et inventaires » dans l'animation du site, notamment en précisant l'enjeu lié aux chauves-souris et en évaluant les mesures mises en œuvres (contrats, MAEC) par des suivis faunistiques, floristiques et photographiques.

Olivier VANNUCCI (CEN Aquitaine) interroge Sylvie LEMOZY sur l'ancienneté des DOCOBs des deux sites Natura 2000 et sur la nécessité de réactualiser certaines données, notamment la cartographie des habitats.

Sylvie LEMOZY répond que cette action pourra éventuellement être intégrée au marché de la prochaine phase d'animation (le cas échéant) et qu'elle consultera la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour connaître la dynamique régionale sur ce sujet.

Julie GOBLOT termine la présentation sur le volet information et sensibilisation en indiquant qu'il serait intéressant de développer et éditer des outils de communication propres aux sites Natura 2000 comme une plaquette d'information. Elle évoque également l'idée de concevoir des outils de communication communs avec le site Natura 2000 du Boudouyssou en partenariat avec la SEPANLOG, structure animatrice.

6) Divers

Un participant dans la salle soulève le problème lié à la Pyrale du Buis et à la destruction massive des buis sur les coteaux. Il s'interroge sur l'existence d'une solution face à ce problème.

Julie GOBLOT répond que malheureusement à l'heure actuelle il n'existe pas de solution satisfaisante. Des pièges spécifiques peuvent éventuellement être utilisés localement et sur de petites surfaces. Il est toutefois impératif de s'assurer qu'il s'agit bien d'un piège spécifique à la Pyrale du Buis et qu'il n'est pas susceptible de piéger d'autres espèces d'insectes. Cette solution n'est dans tous les cas pas applicable à des surfaces importantes en milieux naturels.

Elsa MAGOGA précise que les mésanges semblent commencer à consommer les chenilles de la Pyrale du Buis. La solution sera certainement de laisser faire la nature pour retrouver un équilibre.

Olivier VANNUCCI explique le déséquilibre écologique qui apparaît lors de l'introduction d'une espèce exotique qui s'avère envahissante. Le prédateur naturel de l'insecte étant absent de nos écosystèmes, celui-ci se développe de manière exponentielle.

Jean-Baptiste POZZER (CD47) revient sur le sujet des MAEC et s'interroge sur le faible montant de l'aide liée à l'entretien des haies (0,54 €/ml/an). Les agriculteurs sont-ils vraiment intéressés par cette mesure ?

Julie GOBLOT répond que sur les 3 années d'animation du PAEC, seuls deux agriculteurs se sont engagés dans cette mesure. Il s'agit d'agriculteurs qui réalisaient déjà cet entretien. En effet, les exploitants ont très souvent fait part du trop faible montant de l'aide associée à cette mesure, qui pouvait être pour eux assez contraignantes (utilisation d'un matériel spécifique pour l'entretien notamment).

Elsa MAGOGA précise que la région n'incite pas à la contractualisation de ces mesures, qui n'ont par ailleurs pas été financées en 2017.

Julie GOBLOT ajoute que les agriculteurs sont plutôt intéressés par une aide à la plantation de haies (appui financier mais aussi technique).

Jean-Baptiste POZZER informe que le Département du Lot-et-Garonne aide à la plantation de haies depuis 1991. Les bénéficiaires prioritaires sont les agriculteurs mais les communes peuvent également être accompagnées par ce dispositif, qui propose bien un appui technique en plus d'une aide financière.

Sylvie LEMOZY conclut la réunion en constatant que le dispositif Natura 2000 semble bien intégré sur le territoire et ne semble plus susciter de craintes de la part des communes, des propriétaires et des exploitants et usagers,

La séance prend fin à 12 heures 15.

Le chef du service Environnement de la DDT 47,



Johanne PERTHUISOT



Antenne Lot-et-Garonne
6, rue Raphaël Trémouilhe
47800 Allemans-du-Dropt
Tél. 05 53 64 00 51
antenne47@cen-aquitaine.fr



www.cen-aquitaine.org